



BIENVENUE A LA REUNION

Vous avez participé au mouvement inter départemental et obtenu notre département. Vous devez maintenant participer au mouvement intra départemental qui aura lieu du 22 mars au 5 avril 2016.

L'équipe du SE-UNSA 974, vous adresse cette publication pour vous aider et vous renseigner.

Toute l'équipe se tient à votre disposition pour tout type de renseignement et rendre votre intégration la plus simple possible.

Vous pouvez nous joindre par mail au 974@se-unsas.org ou par téléphone (contacts en page 6), nous nous efforcerons de vous renseigner au mieux.

Nous restons à votre disposition.

SE UNSA 974

16,rue Jean Chatel BP 41

97461 SAINT-DENIS Cedex

TEL: 0262-20-08-13

FAX: 0262-21-58-65

Mail : 974@se-unsas.org

Mouvement inter départemental 2016 :

Intégration dans le département obtenu

Procédures à suivre une fois le mouvement obtenu :

- Comment se connecter pour participer au mouvement départemental ?

1°/ Se connecter à I-prof via le site Internet de votre département d'origine pour la saisie de vos vœux ;

2°/ Se connecter à I-prof à partir du site Internet de l'académie obtenu pour toutes les autres opérations du mouvement (réception des accusés de réception, visualisation des barèmes etc.)

- Où puis-je trouver ma fiche de vœux et de barème ?

La fiche barème est envoyée dans votre boîte aux lettres I-prof. Pour y accéder, vous devez vous connecter à I-prof à partir du site de l'académie obtenu (www.ac-xxx.fr ; ex : www.ac-reunion.fr pour l'académie de La Réunion).

Inversement tous les enseignants quittant le département doivent consulter leur boîte aux lettres I-prof par l'intermédiaire du site internet de leur nouveau département.

Les identifiants ayant pu être modifiés il vous faudra, le cas échéant, vous munir de votre NUMEN.

- Qui contacter pour les frais de déplacement temporaire ?

- Pour les sortants de la Réunion :

Se rapprocher de la Division des Finances et des Prestations (DFP 4 : 0262 48 14 05 / dfp.secretariat@ac-reunion.fr)

- Pour les arrivants à la Réunion :

Le bureau similaire (DFP) dans les académies d'origines.

- Puis-je demander un service à temps partiel ? OUI

- Pour les arrivants à la Réunion : La demande est à adresser au Rectorat sur papier libre. Demande à adresser à la DPEP Rectorat **avant le 31 mars** et transmettre une copie de la demande faite à l'académie de votre ancien département. Gagner du temps en adressant également ce courrier par mail au bureau de la DPEP à l'adresse suivante : dpep.secretariat@ac-reunion.fr

- Pour les sortants de la Réunion : se renseigner auprès du Rectorat d'accueil ou de la délégation SE-UNSA d'accueil (xxx@se-uns.org; xxx étant le numéro de département, ex : 974 pour la Réunion)

- Comment obtenir la bonification RQTH ?

Adresser une demande écrite à la DPEP pour la Réunion à l'adresse suivante : dpep.secretariat@ac-reunion.fr / 0262481485 en y joignant la notification de la MDPH et adresser votre dossier médicale au médecin de prévention de l'académie à l'adresse suivante : mdp.secretariat@ac-reunion.fr / 0262731932 ou fax 0262731935

MOUVEMENT 2016 - 1^{er} DEGRE

Dates et principes à retenir



CALENDRIER PREVISIONNEL DES OPÉRATIONS

- Saisie des vœux : **Du 22 mars au 5 avril 2016**
 - **Accusés de réception** dans la boîte i-prof: à partir du 18 avril 2016.
 - Vérification des barèmes en ligne : du 18 avril au 25 avril 2016
 - *GT barèmes des participants dont RQTH* le 4 mai 2016
 - Mouvement principal : *GT CAPD Mouvement : le 4 mai 2016 / CAPD résultats*
phase principale : 3 juin 2016
 - **CAPD Affectations après mouvement AFA (affectation provisoire à l'année)** : phase d'ajustement vendredi 1er juillet 2016
- Une fiche de suivi syndical à remplir en ligne se trouve sur notre site :
www.se-uns974.org rubrique : mutation intra-départementale 1^{er} degré.

La saisie des vœux se fait uniquement par internet : <http://www.ac-reunion.fr> (application SIAM 1) du 22 mars au matin au 5 avril à minuit. A l'issue de cette période l'administration vous enverra un accusé de réception indiquant votre barème et répertoriant vos vœux.

ATTENTION : Vérifiez attentivement ce document et contestez-le sur l'application : <https://bv.ac-reunion.fr/dpep> si besoin était. Informez-nous de toutes les démarches que vous effectuerez dans ce sens afin que nous puissions suivre au mieux votre dossier.

BAREME DU MOUVEMENT

Le barème est composé de :

ANCIENNETÉ GÉNÉRALE DES SERVICES (AGS) au 31.12.2014, 1 point par an, 1/10^{ème} de point par Mois X 2 (Les services auxiliaires et les services effectués au titre de la Fonction Publique sont pris en compte dans l'AGS s'ils ont fait l'objet d'une validation complète).

ENFANTS : Enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2016 / premier enfant : 3points, 1 point par enfant suivant (**maximum 5 points**).

BONIFICATION écoles classées en éducation prioritaire : exercice sans interruption

3 ans = 2 points / 4 ans et plus = 6 points

Les collègues ayant une RQTH ont 300 points

Rapprochement de conjoints : 5 points sur les 2 premiers vœux sur la commune où le contrat de travail du conjoint a été établi.

BAREME DIRECTION D'ECOLE

AGS : idem adjoints

Enfants : critère non pris en compte

Bonification éducation prioritaire : idem adjoint

Points pour fonction de directeurs :

- Par année effective d'exercice sans interruption en qualité de directeur : 1 point par an (maxi 9 points)
- Exercice de la fonction de directeur avec interruption (1 point par an, maxi 3 points)
- Par année d'intérim de direction : 1 point par an (maxi 3 points)

BAREME POSTES D'IPEMF

AGS : idem adjoints

Un avis des IEN de départ et d'accueil **est obligatoire**

L'ILE DE LA REUNION

Petite description

A 9000 kms de la métropole (10 à 11heures d'avion), au sud ouest de l'Océan Indien, à proximité du tropique du Capricorne, la Réunion est une île volcanique et montagneuse de 2 512 km². Avec près de 800 000 habitants, elle est un carrefour de races et de religions.

Île tropicale, chaude et humide, elle compte néanmoins de multiples microclimats. Les températures moyennes du mois le plus chaud varient de 30 à 16° environs suivant le lieu, et celles du mois le plus froid, de 22 à 10° environs. Les saisons sont inversées par rapport à la métropole et l'été est une période cyclonique (novembre à avril).

Reliée quotidiennement à la métropole, la Réunion est bien approvisionnée en produits de toutes sortes mais à des prix plus élevés qu'en métropole. Le logement est cher. Les prix pratiqués dans les régions côtières sont à comparer à ceux de Paris.

L'enseignement scolaire est bien développé et la plupart des enseignements universitaires est assurée.

Informations diverses en vrac

Aéroports :

L'aéroport principal, l'aéroport Roland Garros, se trouve à 10km à l'est de Saint-Denis.

L'Aéroport de Pierrefonds, situé dans le Sud à 5km de Saint-Pierre assure des liaisons régionales uniquement.

Banques : Les principales banques françaises existent à la Réunion.

Cartes Bancaires : Elles sont acceptées pratiquement partout. Attention : Souvent les chèques de

métropole ne sont pas acceptés.

Chef-Lieu : Le chef lieu de la Réunion c'est Saint-Denis. Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Benoît sont des sous préfectures

Décalage Horaire : Il est de 2 heures pendant l'hiver austral (été en métropole) et 3 heures pendant l'été austral (hiver en métropole).

Douane : Le régime douanier est le même qu'en métropole. L'introduction de végétaux est interdite..

Formalités : Pour les ressortissants français et de l'Union Européenne : carte d'identité ou passeport.

Langues : Le français est la langue officielle. Les réunionnais parlent aussi le créole.

Monnaie : l'Euro (€).

La Poste : Les tarifs d'affranchissement sont les mêmes qu'en métropole. Il faut compter 3 jours d'acheminement minimum entre Saint-Denis et Paris.

Statut : La Réunion est un département français d'outre-mer.

Les Vaccins : Pas de maladies tropicales à la Réunion et c'est l'exception dans cette partie de la planète, pas de paludisme.

Villes principales : Saint-Denis (Nord) 145 000 habitants, Saint-Paul (Ouest) 106 000 habitants, Saint-Pierre (Sud) 82 400 habitants, Tampon (Sud) 77 000 habitants, St-Louis (Sud) 53 250 habitants.

Nous écrire : 974@se-unsa.org

Adresse postale : SE UNSA

16 Rue Jean Chatel

BP 50041

97461 SAINT DENIS CEDEX

Traitement

Le traitement à la Réunion correspond au traitement métropolitain majoré d'environ 53 %. Voir tableau des traitements : <http://www.se-nsa974.org/salaire/salairestp.htm>

Frais de changement de résidence décret n°89-271 du 12 avril 1989.

Dans le cas général, le plus courant, à condition d'avoir accompli 4 années de service en métropole ou dans un autre DOM ; le fonctionnaire a droit pour lui et sous certaines conditions pour son conjoint et ses enfants à charge à :

- la prise en charge à 80% du prix des billets d'avion,
- une indemnité forfaitaire de changement de résidence.

Les frais de voyage du conjoint non fonctionnaire sont pris en charge si les ressources annuelles de ce dernier sont inférieures à 17.694 €

Le tableau ci-dessous vous donne le montant de cette indemnité pour un fonctionnaire de Catégorie A (AE-Agrégé-Certifié-PEGC-CE-CPE-Prof.des Ecoles...). Il existe un calcul assez complexe qui tient compte de la distance et de la composition de la famille (articles 26 et 27 du décret n°89-271 du 12 avril 1989 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais de déplacement des personnels civils à l'intérieur des départements d'outre-mer, entre la métropole et ces départements, et pour se rendre d'un département

Fonctionnaire	Nombre d'Enfants			
	0	1	2	3
seul	4 112 €	4 949 €	5 787 €	6 624 €
avec conjoint	8 299 €	9 136 €	9 973 €	10 811 €

Congé bonifié

Les fonctionnaires (et leurs enfants à charge) ayant leur centre d'intérêts moral et matériel en métropole ou dans un autre DOM peuvent, après 36 mois de séjour, bénéficier d'un congé bonifié à passer en métropole ou dans le DOM d'origine pendant les vacances de l'été ou de l'hiver austral. Prise en charge du conjoint : les ressources personnelles du conjoint doivent être inférieures à 17 694,07€ ou celle du couple inférieures à 62.000€(taux en vigueur au 01/10/09). Si les deux conjoints sont fonctionnaires, les enfants à charge bénéficient du voyage au titre de l'un des deux seulement.

Indemnité d'éloignement

Elle a été supprimée par la loi d'orientation du 13.12.2001

AVANT VOTRE DÉPART

Avance sur salaire

A l'occasion de votre affectation en outre-mer, vous pouvez solliciter une avance égale à deux mois de traitement budgétaire brut remboursable par sixièmes et précomptés sur vos émoluments pendant les six mois qui suivent celui de l'arrivée à votre nouveau poste. La démarche est à effectuer auprès du service payeur d'origine (voir circulaire ministérielle n°73-001 du 03.01.73 et décret 53-1266 – RLR 205.0)

CCP Certificat de Cessation de Paiement: il s'agit d'une pièce essentielle, sans le CCP vous ne pourrez pas être payé, il faut donc insister auprès de votre service payeur actuel pour avoir cette pièce ou pour qu'elle soit transmise sans tarder au Rectorat de la Réunion (par télécopie).

- **Prendre contact avec l'école** dans laquelle vous êtes nommé).
- Vous pouvez obtenir adresses et téléphones des écoles sur le site de l'Académie de la Réunion : www.ac-reunion.fr
- vous pouvez prendre contact avec nous (02.62.20.08.13) ou par e-mail : 974@se-nsa.org nous vous aiderons dans vos premières démarches administratives.

AU MOMENT du DEPART

N'oubliez pas d'emporter avec vous tous les papiers administratifs concernant votre carrière, en particulier votre dernier arrêté de promotion ou une fiche de salaire récente, votre arrêté de mutation, plusieurs extraits de naissance.

A L'ARRIVÉE

- quelques hôtels aux prix abordables vous permettront de vous loger. Vous avez aussi la solution de la chambre d'hôte ou des gîtes ruraux
- location (ou autre solution) d'un véhicule, absolument indispensable, car le réseau de transport en commun est peu adapté (sauf à ST DENIS). Compter 35 €/jour.

-Rectorat: passage au service du personnel pour l'établissement des documents nécessaires aux salaires...etc...

-Recherche d'un logement: il s'agira sans doute de l'étape la plus délicate. Si possible ne passer par une agence qu'en dernier recours. Les logements sont rares et chers surtout à l'approche de la rentrée. Alors un bon conseil: arrivez tôt. Nous ne vous conseillons pas non plus de prendre des engagements avant votre arrivée. Suite à beaucoup de déconvenues nous avons renoncé à prendre des contacts par avance pour les collègues.

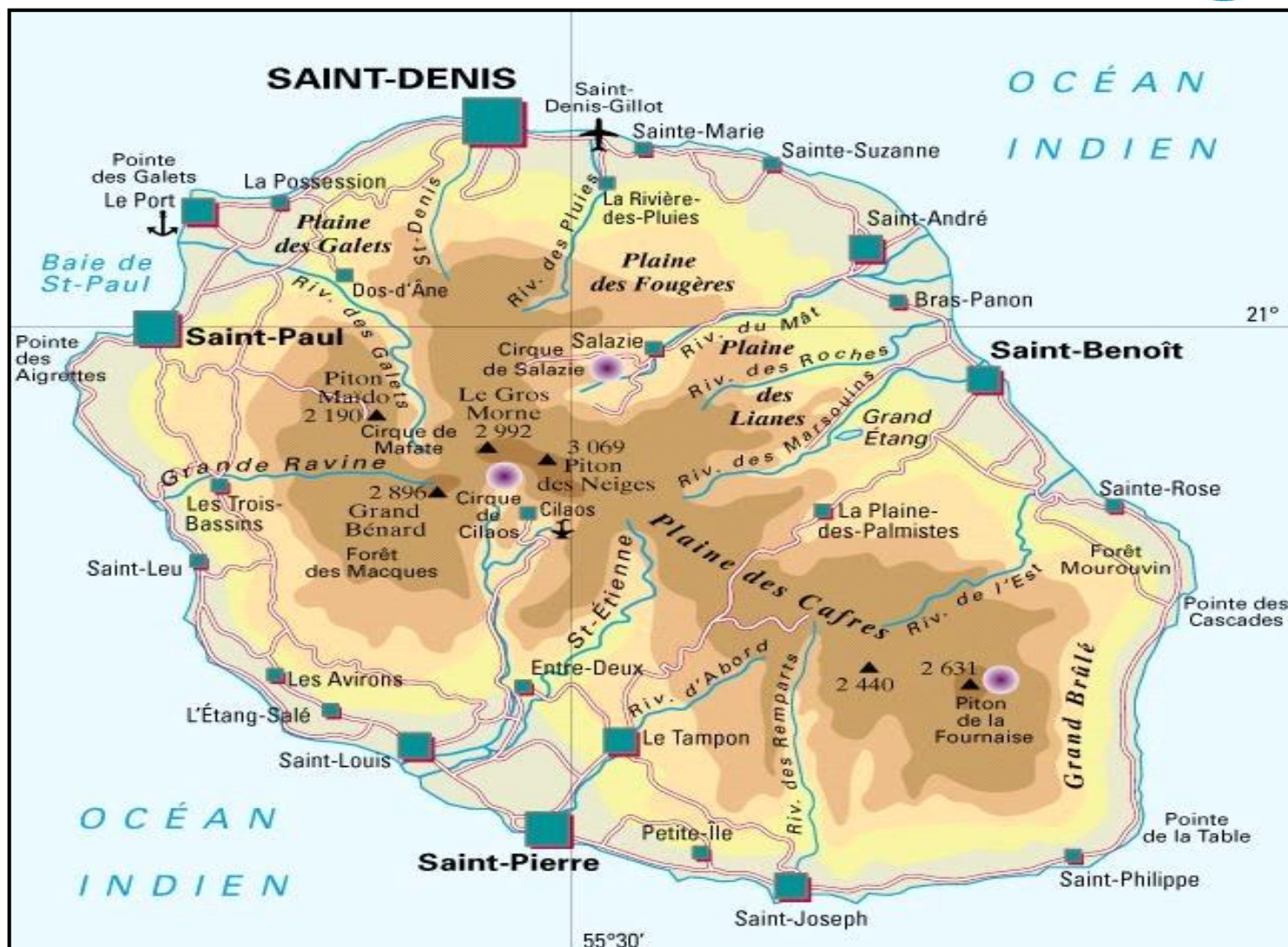
Inscriptions scolaires pour les enfants: attention au manque de place dans les établissements

Prise de contact avec votre école d'affectation: l'administration ou des collègues présents pourront peut-être vous être d'une aide précieuse pour la recherche d'un logement. Les bonnes volontés ne manquent pas il suffit de les solliciter.

Rentrée des enseignants le 16 août 2016



CARTE DE LA REUNION



ADRESSES UTILES

ORGANISMES	ADRESSES	TEL & FAX
Rectorat de la Réunion	<ul style="list-style-type: none"> 24 avenue Georges Brassens CS 71003- 97443 SAINT-DENIS Cedex 9 Bus : lignes 6, 7 et 8 	Standard : 02.62.48.10.10 Accueil : 02.62.48.12.97 Fax : 02.62.28.69.46 02.62.28.69.48
CASDEN (Sur RDV)	<ul style="list-style-type: none"> 40 Rue Juliette DODU - 97400 SAINT DENIS 220, rue Hubert DELISLE - 97430 LE TAMPON 	(0262) 21-08-40 / Fax : 41-61-55 (0262) 59-73-63 / Fax : 57-43-30
MAIF	<ul style="list-style-type: none"> 183, rue Jules AUBERT - BP 811 - 97476 St Denis Cedex 15, rue Marius et Ary LEBLOND - 97410 SAINT PIERRE 	(0262) 20-99-20 / Fax : 20-99-21 (0262) 96-96-20 / Fax : 96-96-21
MGEN	<ul style="list-style-type: none"> 1 2 1 Bvd Jean Jaurès – CS 51070 - 97404 SAINT DENIS cdx Angle des rues Luc Lorion et Marius & Ary Leblond 97410 SAINT PIERRE 	0821221974/ Fax : 73 19 68
Autonome de Solidarité laïque	<ul style="list-style-type: none"> 18, avenue Jean-Paul II - 97400 Saint-Denis 	(0262) 20-41-60/ Fax : 20-95-38

Le SE-UNSA : une équipe, des contacts



Secrétaire général : Jean-François RIALHE : 0692 85 42 89

Responsable Premier degré

Sonia LAPIERRE : 0692-63-36-99

Pour plus d'informations sur les écoles :

Luc BOYER : secteur OUEST 0692-77-71-21

Véronique TAURAN : secteur OUEST: 0692-64-95-67

Myriam CALTON : secteur EST : 0692-63-27-52

Brice Bijoux : secteur EST: 0692-63-28-09

Maryse NIFAUT : secteur NORD: 0692-63-29-42

Erick ROGER : secteur SUD: 0692-60-48-07

Responsable ASH :

Michèle Verdier : 0692 70 38 62

Pour toute information supplémentaire, le bon réflexe :

Connectez-vous sur :

www.se-uns974.org